

**AFFAIRE N°22. - Emprunt de la somme de 17.000.000 Frs CFA à contracter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique pour le financement de la participation communale dans le coût des travaux de construction des Groupes Scolaires de la Rue Bouvet.**

**M. Camille BOURHIS donne lecture du rapport.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous rappelle que le Conseil Municipal a voté, lors de sa séance du 29 Décembre 1966 - délibération approuvée le 12 Janvier 1967 - un emprunt de la somme de 14.000.000 de Frs CFA à contracter auprès de la CCCE en vue du financement de la participation communale dans le coût de la construction des Groupes Scolaires de la rue de la Source et de la Rue Bouvet.

D'après les nouvelles études qui ont été faites par notre Architecte les emprunts à solliciter pour le financement de ces constructions seraient supérieurs à cette somme de 14.000.000 de Frs CFA. Il y aurait donc lieu de remplacer cet emprunt de 14.000.000 de Frs par deux nouveaux emprunts pour chacun des groupes scolaires.

**- Groupe Scolaire de la RUE BOUVET :**

**- DEPENSES de la PREMIERE TRANCHE :**

- le montant initial du marché s'élevait à	55.934.147 Frs	
		<hr/>
- Après suppression de travaux jugés non indispensables, ce marché serait ramené à .....	50.240.635.-	
- Actualisation .....	1.156.535.-	
- Honoraires .....	2.105.847.-	
		<hr/>
	53.502.017.-	
- Révision de prix et honoraires .....	2.675.101.-	
		<hr/>
- Total de la 1ère TRANCHE .....	56.177.118.-	56.177.118.-

Report (dépenses de la 1ère tranche) ... 56.177.118.-

**- DEPENSES de la DEUXIEME TRANCHE :**

- Montant de marché (déjà réduit) .....	43.000.989.-	
- Actualisation .....	1.005.031.-	
- Honoraires .....	1.788.081.-	
		<hr/>
	45.794.101.-	
- Révision des prix + honoraires .....	2.324.805.-	
		<hr/>
- Total de la 2ème Tranche .....	48.118.906.-	48.118.906.-
		<hr/>
- Soit pour la 1ère et la 2ème Tranches réunies .....		104.296.024.-

## FINANCEMENT de l'OPERATION GLOBALE

Le financement de l'opération serait donc assuré de la façon suivante:

- Subventions attribuées à la Commune:

- Pour la 1ère tranche .....	53.650.000.-	
- Pour la 2ème Tranche .....	32.500.000.-	86.150.000.-

- Emprunts susceptibles d'être contractés:

- pour la 1ère tranche .....	11.239.000.-	
- pour la 2ème tranche .....	6.420.000.-	17.659.000.-

- Total du financement .....

---

103.809.000.-

- pour un marché - tout compris - de .....

---

104.961.734.-

- D'où un dépassement de .....

---

1.152.734.-

---

qui devra être pris en charge sur le budget de la Commune.

Je demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir m'autoriser à solliciter de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt de 17.659.000 Frs CFA pour couvrir la participation communale dans les travaux de construction du groupe scolaire de la rue Bouvet;

- et de m'autoriser également à inscrire au prochain budget 1967 de la Commune une somme de 1.152.734 Frs pour compléter le financement prévu;

Le Conseil Municipal, après débats, et à l'unanimité, autorise le Maire et, en son absence, le Premier Adjoint, à contracter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique, aux conditions de cet Etablissement, un emprunt de 17.659.000 Frs CFA destiné à couvrir la participation communale dans le coût des travaux de construction du Groupe Scolaire de la rue Bouvet,

Donne pouvoir au Maire et en son absence au Premier Adjoint, à signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré,

Et s'engage à inscrire chaque année en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

M. le Maire est autorisé également à inscrire au Budget Supplémentaire de 1967 de la Commune une somme de 1.152.734 Frs CFA pour parfaire le financement de la construction du groupe scolaire de la rue Bouvet.